

## CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

### Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2012

**Président :** LYON Olivier

**Excusés :** BAUDAT Pierre-Edouard, BONZON André, BRIGUET Frédéric, BURKI Cédric, CANTIN Bruno, FERNANDEZ Alberto, JOYET Antoine, MARCLAY Ursula, REYNAUD Eric, SANCHO Francisco, ZELLER Marc

**Absent :** ALLFLATT Virginie, THONNEY Raoul

#### Ordre du jour :

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Préavis 12/2012 « Demande de crédit pour la réalisation d'un giratoire au Châtelard, au débouché du chemin de Sous-le-Mont sur la route cantonale – Crédit complémentaire ».
- 6) Préavis 13/2012 « Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance ».
- 7) Préavis 14/2012 « Demande de crédit pour l'aménagement d'arrêts de transports publics le long de la route de Genève (Martheray) et la route de Lausanne (Gare) ».
- 8) Divers et propositions individuelles.

M. Olivier Lyon, Président, salue l'assemblée ainsi que le public présent.

Après l'appel des présences, le Président constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut donc valablement délibérer.

#### Adoption du procès-verbal de la séance du 14 février 2012 :

Aucune modification n'est demandée ; M. Olivier Lyon, Président, passe au vote.

*Le procès-verbal modifié est accepté à la majorité, avec une abstention.*

#### 1) Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification ni adjonction n'est demandée.

*L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.*

#### 2) Communications du Président.

Le Président signale que le bureau électoral a fonctionné deux fois (en mars et en avril) pour les élections. Il remercie les nombreux participants, notamment lors de la journée du 11 mars, pour le travail sérieux et efficace qui a permis de rendre les résultats dans des délais plus que raisonnables. Il remercie également les membres du bureau pour le 2<sup>ème</sup> tour.

M. Olivier Lyon, Président, présente ses félicitations à M. François Brélaz, réélu au Grand Conseil, ainsi qu'aux deux candidats moins heureux qui ont porté les couleurs de Cheseaux.

Le Président rappelle que le prochain Conseil du 19 juin 2012 débutera à 18h30 et qu'il sera suivi d'un repas au refuge.

#### 3) Communications de la Municipalité.

M. Louis Savary, Syndic, signale que la Municipalité a reçu un courrier concernant le LEB, annonçant que les travaux d'aménagement de la halte Prilly-Union allaient pouvoir commencer pour une durée de 8 mois et qu'à la fin de ces travaux la cadence au quart d'heure du LEB pourrait débuter, normalement en décembre 2012.

M. Serge Sandoz, Municipal, signale que le poste de Police de Cheseaux a fermé officiellement le 30 avril ; il n'y a donc plus de Police municipale ; M. Cosandey devient assistant de sécurité publique ; il assumera des tâches administratives jusqu'à sa retraite, à savoir dans une année environ. Les activités qui lui sont dédiées sont importantes, beaucoup d'administratif mais en même temps il continuera à assumer la préparation du matériel pour le parcage lors des manifestations, la surveillance des parking, la surveillance à la sortie des

écoles et sera à disposition de la population. Le bureau actuel va être mis à disposition de la Police cantonale. Le véhicule a été vendu aux sapeurs pompiers de la Mèbre ; un nouveau véhicule aux couleurs de la commune est mis à disposition de M. Cosandey. Police secours sera assumé par le 117 pour les urgences, pour les plaintes ou convocations il s'agira d'aller au poste de Police du Mont. Le bureau de Cheseaux restera un poste d'appui, où des personnes pourraient être reçues sur rendez-vous. Le bureau sera équipé de façon à être actif, sans une présence régulière.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, rappelle que le Conseil communal avait refusé d'entrer en matière sur le préavis 85/2011 lors de sa séance du 28 juin 2011. Dans le contexte de l'entrée à l'ARASPE (Association régionale pour l'action sociale Prilly Echallens) au 1<sup>er</sup> juillet 2011 de nouvelles communes (dix communes de la rive gauche de la Venoge et 15 communes du plateau du Jorat), ce préavis portait sur la modification d'un article des statuts de l'ARASPE relatif à la représentativité des communes dans les votes du Conseil intercommunal. Le préavis proposait 1 voix pour 500 habitants, alors que les communes de Romanel, Jouxens-Mézery et Cheseaux souhaitaient 1 voix pour 100 habitants, pour assurer une meilleure représentativité des communes en fonction de leur population. Seules les trois communes de Romanel, Jouxens-Mézery et Cheseaux ayant refusé l'entrée en matière, la modification des statuts a été acceptée par la majorité des communes de l'ARASPE. Les statuts sont donc adoptés et ont été validés par le Conseil d'Etat. Toutefois, il faut remarquer que la situation est meilleure que l'ancienne, puisque chaque commune avait droit à une voix quelle que soit sa population. En outre, la plupart du temps, les votes au Conseil intercommunal ont lieu à main levée sans utilisation du mode de représentativité car les objets ne sont pas contestés. Il s'agit en général de votes statutaires tels que les comptes et le budget. De plus, les nouveaux statuts consacrent l'existence de l'antenne Cheseaux liée à l'agence d'assurances sociales de Romanel. C'est un élément positif pour notre population, qui bénéficie ainsi d'un service de proximité. A noter que depuis l'élargissement de l'ARASPE, l'antenne de Cheseaux accueille les habitants de Boussens et Sullens.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, signale que la mise à l'enquête sur les projets de construction du centre de vie infantine et de la maison des sociétés s'est terminée le 2 avril 2012. Le projet de centre de vie infantine n'a fait l'objet d'aucune opposition. Le projet de maison des sociétés, quant à lui, a fait l'objet de deux oppositions. Dans le but de satisfaire une demande formulée dans une des oppositions, des gabarits relatifs au projet de maison des sociétés ont été posés le 18 avril 2012. L'ouverture officielle des soumissions a eu lieu le 30 avril 2012. La première séance de commission (commission ad hoc et Commission des finances) pour les deux projets est prévue le 7 mai 2012. Selon le calendrier prévu, les deux objets seront discutés au Conseil communal du 19 juin 2012. Si le Conseil communal accepte les crédits d'ouvrage, il est prévu que les travaux commencent fin juillet 2012, après le déplacement de la station Romande Energie mi-juillet.

M. Bernard Imfeld, Municipal, indique qu'il reste à déposer un tapis final à la rte de Genève, le long du mur du Château ; les travaux débuteront ces prochains jours et la route sera par conséquent fermée.

M. Bernard Imfeld, Municipal, signale que la déchetterie fonctionne à satisfaction. Pour ce qui est des coûts de sa mise en place les comptes pourront être bientôt clôturés et il peut déjà dire que pour l'instant cela se présente bien. L'influence à la déchetterie évolue bien, avec 151 véhicules la première semaine et la semaine passée 664 véhicules ; pour février et mars 223 tonnes de déchets sont passées par la déchetterie. Il rappelle que pour le ramassage porte à porte des papiers, le but final est qu'il n'y ait que des containers ; les cartons seront refusés et très prochainement les papiers ne seront plus ramassés s'ils ne sont pas dans des containers.

#### **4) Informations régionales.**

M. Louis Savary, Syndic, signale que le projet d'agglomération Lausanne-Morges a été révisé et sera transmis à la Confédération à fin juin pour obtenir un cofinancement. Les communes partenaires pourront consulter le dossier le samedi 2 juin prochain, à Beaulieu. Des remarques pourront être faites sur ce dossier directement en ligne ; celles-ci seront par la suite rassemblées dans une brochure qui accompagnera le dossier du PALM 2012.

#### **5) Préavis 12/2012 « Demande de crédit pour la réalisation d'un giratoire au Châtelard, au débouché du chemin de Sous-le-Mont sur la route cantonale – Crédit complémentaire ».**

M. Lyon Olivier, Président, demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Jean-Paul Bruand fait lecture des conclusions du rapport et demande à l'assemblée d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 127'400. —TTC destiné à la réalisation d'un giratoire au Châtelard, au débouché de Sous-le-Mont sur la route cantonale (préavis 57/2009) et de donner décharge à la Commission des finances.

Le Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas, la discussion est donc ouverte.

M. Bernard Imfeld, Municipal, indique que pour ce giratoire, le Canton a été le maître de l'ouvrage ; les services du Canton ont fait les devis et géré le chantier. Certains contrôles n'avaient pas été effectués et il précise que cela n'est pas de la responsabilité de la commune ; si les contrôles avaient été faits, le préavis de base aurait suffi. Il rappelle que le Canton a pris une grande partie des coûts à sa charge (48%).

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

Le préavis 12/2012 est accepté à l'unanimité.

**6) Préavis 13/2012 « Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance ».**

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Joël Humbert fait lecture des conclusions et propose d'adopter le règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance et de donner décharge à la commission de son mandat. Le rapporteur signale que le règlement est standard et conforme aux exigences du Canton et qu'il ne comporte pas de particularité. Des garde-fous sont en place pour éviter tout usage abusif ou incontrôlé de tels systèmes. Ces derniers ne remplacent pas une présence policière mais l'aident dans ses tâches. La commission a vérifié ces éléments avec des avis extérieurs. M. Joël Humbert remercie la Municipalité de prendre des mesures pour agir dans le sens de la sécurité des citoyens.

Le Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas, la discussion est donc ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe en revue les titres des articles du règlement concerné.

M. Peter Uebersax propose un amendement à l'article 2 du règlement communal demandant d'ajouter un nouvel alinéa : « *Un site ne peut-être soumis à la vidéosurveillance qu'après approbation du Conseil communal* ». Il signale que cela est demandé en regard de la liberté des citoyens et pour éviter que les caméras deviennent une habitude. Il précise que sa demande n'est pas faite par méfiance à l'égard de la Municipalité.

M. Serge Sandoz, Municipal, prend acte au nom de la Municipalité de cette proposition, et comprend l'esprit. Il pense qu'il est vrai que l'arrivée de la vidéosurveillance dans notre village peut inquiéter. Il tient toutefois à préciser que le règlement est très exigeant et ne permet pas de faire n'importe quoi, il y a des limites ; les images sont floutées et ne peuvent pas être regardées de tout le monde et s'annuleront après 96 heures, elles ne peuvent être visionnées que par un préposé assermenté et transmises que sur demande officielle. Il comprend le dépôt de cet amendement et en même temps il pense qu'il n'est pas nécessaire. M. Serge Sandoz, Municipal, précise que la vidéosurveillance est un moyen parmi d'autres et ne doit pas être unique.

M. Peter Uebersax indique qu'il ne nie pas les gardes fous. Son amendement est ciblé sur la décision sur quel site est installée la vidéosurveillance. Il faut avoir une décision plus élargie sur les sites à soumettre, cela donne une légitimation plus grande à un site surveillé, ce qui peut également être dans l'intérêt de la Municipalité.

M. Jean-Dominique Decotignie appuie à 100 % la proposition de M. Peter Uebersax, il a bien entendu les remarques de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote pour l'amendement.

L'amendement est accepté avec 25 « oui », 15 « non » et 5 abstentions

Le Président poursuit la lecture du règlement.

M. Jean-Dominique Decotignie demande, concernant l'article 4, ce que signifie : « *un système de journalisation permet de contrôler les accès aux images* ».

M. Serge Sandoz, Municipal, indique que les images restent sur le lieu où elles sont prises, stockées sur un mini serveur, lequel est en lien avec un autre serveur de la commune ; il y a un contrôle de fonctionnement et non de visionnage. Il rappelle qu'aucune image ne peut être transmise sans avoir un reçu une demande officielle.

Le Président reprend la lecture du règlement.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

Le préavis 13/2012 amendé est accepté à la majorité, avec trois abstentions.

**7) Préavis 14/2012 « Demande de crédit pour l'aménagement d'arrêts de transports publics le long de la route de Genève (Martheray) et la route de Lausanne (Gare) ».**

M. Olivier Lyon, Président, demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Stefania Hofmann fait lecture des conclusions du rapport et demande d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 227'000.—TTC pour l'aménagement d'arrêts de transports publics le long de la route de Genève

(Martheray) et de la route de Lausanne (Gare), et de l'adaptation du chemin du Grand Pré au trafic de bus, d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission de son mandat.

Le Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas, la discussion est donc ouverte.

M. Louis Savary, Syndic, indique que ce préavis est la dernière pierre pour la mise en service de la ligne du bus Renens / Cugy via Cheseaux. Le coût de fonctionnement est pris en charge par le Canton et est répercuté sur les communes. Pour notre commune, un montant de Fr. 350'000. — est versé dans ce pot commun. Les équipements sont à la charge des communes. Dans le cas de notre ligne, si nous partons de Renens, elle va traverser le centre de Crissier et va arriver à Cheseaux au Châtelard ; il y aura ensuite au chemin de Martheray un arrêt, ainsi que vers l'usine Kudelski ; le bus passera ensuite le giratoire et empruntera le chemin du Grand Pré, pour s'arrêter entre l'ancienne cure et le pub. Ce bus ensuite sera couplé avec la ligne existante Cheseaux / Cugy. Dans ce préavis, il est demandé les crédits pour les aménagements à l'intérieur du village, il s'agit des aménagements pour l'arrêt de Martheray, l'élargissement du Grand Pré pour permettre le passage des bus, ensuite le changement de la signalisation dans le parking, changer la biométrie du « bypass » et ensuite entre l'ancienne cure et le pub l'aménagement des trottoirs. Ces modifications de circulation feront l'objet d'une mise à l'enquête une fois le crédit accordé et ensuite nous ferons les appels d'offre pour la réalisation des différents travaux.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Le préavis 14/2012 est accepté à l'unanimité.

#### **8) Divers et propositions individuelles.**

M. Jean-Dominique Decotignie demande à la Municipalité si l'installation d'un Postomat à Cheseaux pourrait être demandée par la Municipalité. La Poste a conseillé à différentes personnes de faire une pétition, mais il serait plus simple qu'une intervention de la Municipalité soit faite.

M. Emile Joyet indique qu'avant la mise à l'enquête de la maison des sociétés, les voisins directs ont été approchés par la Municipalité qui sollicitait un agrandissement de ce bâtiment. Ce dernier serait construit à trois mètres de sa propre parcelle et à six mètres de hauteur de la corniche, sans fenêtre dans un premier temps mais en respectant les pentes du toit et la position du faite. En contrepartie, la Commune procéderait à la plantation d'arbres pour cacher la façade. M. Emile Joyet informe qu'il a donc accepté cette dérogation. En effet, le règlement communal du périmètre « centre » permet des dérogations d'intérêt public tout en respectant la sphère privée. Toutefois, à la lecture des plans de mise à l'enquête, il ressort que le projet de la Maison des sociétés n'est pas réglementaire sur de très nombreux points, que les dérogations discutées ne sont pas suivies. M. Emile Joyet a le sentiment de ne pas avoir été considéré, mais indique qu'il reste ouvert à un nouveau projet.

Olivier Lyon

Patricia Alvarez

Président du Conseil

Secrétaire du Conseil

Cheseaux, le 4 mai 2012

Séance levée à 21h25

Prochaine séance : 19 juin 2012 à **18h30**